REPUBLIQUE FRANCAISE



Liberté Égalité Fraternité

ETAT DES FRAIS DE CHANGEMENT DE RESIDENCE

Département d'Outre-Mer

Dècret n° 89-271 du 12 /04/1989 modifié, arrêté du 12 Avril 1989 fixant les taux des indemnités de changement de résidence entre la Métropole et un Département d'Outre-mer

Exercice	
R	ECCHOR 069
вор	
N° DP	

IDENTIFICATION DE L'AGENT						
NOM : Prénom : Date de naissance :		Lieu de naissance:	☐ Marié ☐ Séparé de corps	☐ pacsé	□ Concubin	
☐ Agent contractuel E	re Grade : Emploi : INSEE : actuel Emploi : NUMEN : N° de téléphone :					
Mél :			N° de télé	phone :		
		DROITS DE				
Date d'entrée dans la fonction Date de prise de fonctions dar Date d'installation dans la nou Adresse de l'ancien domicile f Adresse du nouveau domicile	ns l'ancienne résidenc rvelle résidence admir amilial : familial :	e administrative : iistrative :	commune do commune de			
Nature du changement de rés Eventuellement éléments perr	Date de transfert du domicile familial :					
Logement fourni par l'Adminis Logement fourni par l'Adminis L'employeur du conjoint		le résidence 🚨 oui bin 🗅 prend-il	□ non □ non meublé □ ou en charge les frais de dém		l'agent?□ oui □ non	
		AYANT [
NOM (et nom de jeune fille) :		Prénom :		_Profession :		
Remplit-il l'une ou l'autre des ENFANTS (4) A CHAF	conditions de ressour	ces fixées par l'article 17 LEGISLATION SUR LE	du décret susvisé ? 🗖 oui S PRESTATIONS FAMILIA	☐ non ALES ET ENF	ANTS (4) INFIRMES (2)	
NOM		Prénom	Date de naissar		Observations	
A	SCENDANTS A CHA	RGE VIVANT HABITUE	LEMENT SOUS LE TOIT	DE L'AGENT	(3)	
NOM		Prénom	Date de naissar		Observations	
L'employeur du conjoint ou c (1) Art. 17 à 27 du décret susvisé. (2) Enfants infirmes mentionnés à (3) Ascendants non assujettis à l'i	l'art. 196 du code des impo impôt sur le revenu.	ôts.	des enfants : des ascendan	Oui	□ Non □ Non □ Non	
(4) Enfants du couple, de l'agent d	du conjoint ou concubin ou	enfants rocueillis vivant habitue	llement sous le toit de l'agent.			

LIQUIDATION DETAILLEE DES DROITS

A. - Frais de transport des personnes

	à Mode transport Utilisé Une avance sur frais de t	ransport a-t-elle été ve	ersée ? 🔲 oui 🗖 nor	1	
		Transport e	en commun (frais ré	iels)	
déclare (1)	Un bon de transport a-t-il □ Bénéficier d'une réduc A titre de	été délivré ? tion de	oui on non sur les tar	ifs de	
	☐ Ne bénéficier d'aucun	•		•	nsports en commun.
	Classe et réduction sur le tarif normal en %	SNCF (2)	Autocar (2)	Bateau ou avion (2)	
Agent Conjoint ou Concubin ou					
Pacsé Enfants :					
	Total				

⁽¹⁾ Rayer la mention inutile(2) Joindre les pièces justificatives

* L'indemnité forfaitaire pour le transport de mobilier ou de bagages est calculée selon le volume de mobilier (V) ou le poids de bagages (P) *
B Indemnité forfaitaire pour transport de mobilier(1)
V = Volume du mobilier forfaitaire fixé en m³ soit : Agent t + conjoint ou concubin ou pacsé t + enfants ou ascendants t = t Le cas échéant : à déduire (2) : t Reste t
D = Distance kilométrique entre l'ancienne et la nouvelle résidence administrative : Km VxD = t x Km = IndemnIté = P + (x)= (par fixe) (coefficient) (produit VD)
Total EUROS
OU C Indemnité forfaitaire pour transport de bagages (voie terrestre ou maritime) (logement meublé fourni par l'administration – art. 26)
P = Poids des bagages, forfaitairement fixé en tonnes, soit : Agent
P x D =t xkm = Indemnité =€ + (x) = (fixe) (coefficient) (produit PD)
Total EUROS
ENGAGEMENT DE L'AGENT I Si la famille de l'agent est installée dans la nouvelle résidence familiale (4)
Je soussigné(e), certifie sur l'honneur que je suis définitivement réinstallé à l'adresse suivante :
avec ma famille composée de mon conjoint ou concubin ou pacsé et mes enfants (prénom) :
et mes ascendants à charge (noms et prénoms)
II Si la famille de l'agent n'est pas installée dans la nouvelle résidence (4)
Je soussigné(e), déclare : 1) ne demander le bénéfice de l'indemnité forfaitaire que pour moi-même ;
2) m'engager à fournir, dans un délai d'un an à compter du paiement de l'indemnité forfaitaire, la preuve que chaque membre de ma famille ouvrant droit a effectué le changement de résidence familiale au cours des 9 mois suivant mon installation dans mes nouvelles fonctions, faui de quoi je devrai, à l'expiration de ce délai, reverser au Trésor la somme perçue pour les membres de ma famille.
 L'octroi de l'indemnité forfaitaire doit faire l'objet d'une demande dans le délai de 12 mois à compter de la date de changement de résidence administrative (art. 44). Volume fixé pour un enfant ou ascendant : voir arrêté fixant los taux des indemnités pour frais de changement de résidence. Le calcul de l'indemnité forfaitaire varie selon la distance orthodromique. Rayer les déclarations que l'agent ne souscrira pas.

RECAPITULATIF

A – Frais de transport des personnes	<u></u> _
B – Indemnité forfaitaire pour transport de mobilier (1)	
C – Indemnité forfaitaire pour transport de bagages (1)	<u> </u>
	Total EUROS
Abatternent de 20 % sur ce total	
	Reste dû EUROS
Je soussigné, certifie l'exactitude des renseignements portés su	ır l'état de frais et demande le règlement à mon profit de la somme de (2)
par versement à (3) Code banque N° compte	Code guichet
Certifié exact,	Vu et certifié exact,
A, le	A, le
Signature de l'intéressé :	Signature de votre Chef de Service ou de votre chef d'établissement
Pièces jointes Voir liste des pièces justificatives à produire.	
 (1) les indemnités B et C ne sont pas cumulables (2) en lettres (3) Indication du mode de règlement (libellé et n° du compte CCP ou bancaire). 	. Fournir un relevé d'identité bancairo ou postal.